

RCS : TOULOUSE

Code greffe : 3102

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2020 B 04678

Numéro SIREN : 891 000 069

Nom ou dénomination : AIRMOB GROUPE

Ce dépôt a été enregistré le 24/01/2024 sous le numéro de dépôt A2024/001924

**AIRMOB GROUPE**  
**Société par actions simplifiée**  
**au capital de 5 246 950 euros**  
**Siège social : 29 rue Pierre-Paul Riquet**  
**31000 TOULOUSE**  
**891 000 069 RCS TOULOUSE**

**(ci-après la « Société »)**

---

<b>PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE</b> <b>DU 4 DECEMBRE 2023</b>
--

Le 04 décembre 2023, à 11heures, au siège social de la société INFRA BTOB HOLDCO, Tour Trinity, 1bis Place de la Défense à Courbevoie (92400),

La société INFRA BTOB HOLDCO, Société par actions simplifiée au capital de 19 817 864 euros, dont le siège social est situé Tour Trinity, 1bis Place de la Défense - 92400 COURBEVOIE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 908 481 062, représentée par son Président, la société ATH, elle-même représentée par son Président, la société Altitude, elle-même représentée par son Président, Madame Dorothee Lebarbier,

Associée unique de la Société,

**Prend les décisions suivantes :**

**PREMIÈRE DECISION**

L'associée unique décide de nommer en qualité de Commissaire aux comptes titulaire de la Société, pour une durée de six exercices, la société DELOITTE & ASSOCIES, 6 place de la Pyramide 92908 Paris La Défense, 572 028 041 RCS Nanterre, la mission de celle-ci commençant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et expirant à l'issue de la décision de l'associée unique ou de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

Le Commissaire aux comptes a fait savoir qu'il acceptait ces fonctions et qu'il n'était atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptible d'empêcher sa nomination.

**DEUXIEME DECISION**

L'associée unique, ayant pris acte que la société DELOITTE & ASSOCIES était une société pluripersonnelle et que par conséquent, il n'y a pas l'obligation de nommer un commissaire aux comptes suppléant, décide de ne pas nommer de commissaire aux comptes suppléant.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associée unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associée unique.

L'associée unique  
INFRA BTOB HOLDCO, représentée par Madame Dorothée Lebarbier

DocuSigned by:  
  
8160B33303C44EC...